

# Formation initiale directrices et directeurs

## *Le conseil d'école*



  
**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Isère

Stage FIDIR – Le conseil d'école - DSDEN 38 - 2025-2026

# Sommaire

- L'esprit du conseil d'école
- Composition, fonctionnement et attributions
- Le règlement intérieur du conseil d'école
- Focus : la place des parents
- Ordre du jour du conseil d'école
- Préparation – conduite du conseil d'école
- Le positionnement du directeur
- Le Procès verbal

# Objectifs

- Comprendre les enjeux de cette instance principale de l'école, notamment dans les relations avec les familles,
- Connaitre sa composition, ses attributions, son fonctionnement,
- Savoir préparer un conseil d'école,
- Identifier le positionnement adapté du directeur

# Esprit du conseil d'école

- Né de la volonté d'associer les parents au fonctionnement de l'école
- Issu de la loi Haby, en 1975 : acte fondateur de la participation des parents d'élèves à la gouvernance de l'école pour améliorer :
  - les relations entre le service public d'éducation et ses usagers
  - l'insertion de chaque établissement scolaire au sein de son environnement local (liens école-famille-territoire)

# Esprit du conseil d'école

- Instance de concertation institutionnelle dotée de compétences décisionnelles,
- Le conseil d'école vise à :
  - donner du **sens aux orientations pédagogiques et éducatives** pour favoriser l'alliance éducative avec les parents et avec les partenaires,
  - **renforcer le dialogue entre l'école, les familles et les acteurs du territoire** pour contribuer à la **réussite du parcours scolaire de chaque élève.**

# Le conseil d'école, composition et attributions



Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014  
Sommaire

Référentiel métier des directeurs d'école  
circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 (NOR : MENE1428315C)

Des références institutionnelles indispensables

Code de l'Éducation -  
Articles [D411-1](#) [D411-2](#)  
[D411-3](#)  
[D411-4](#) [D411-6](#)  
[D411-8](#)

EDUSCOL | Enseigner | Je me forme | Scolarité de l'élève | Écoles et établissements | Disciplines et thématiques

Accueil > Écoles et établissements > Fonctionnement des établissements scolaires > Vie des écoles > Le conseil d'école et les autres instances de l'école

fonctionnement des écoles | fonctionnement des établissements scolaires

**Sommaire**

- Le conseil d'école
- Le conseil des maîtres

**Le conseil d'école et les autres instances de l'école**

B.O. 11  
décembre  
2014 –  
ses annexes

## Annexe I

↳ L'exercice des responsabilités pédagogiques

## Annexe II

↳ Le fonctionnement de l'école

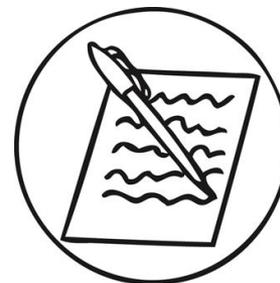
## Annexe III

↳ Relations avec les parents et les partenaires de l'école

<p><b>Présidence du conseil d'école</b></p> <p>Le directeur réunit et préside le conseil d'école dans les conditions prévues par la réglementation: il établit l'ordre du jour et le communique aux membres du conseil ; il veille à ce que le conseil d'école soit consulté et délibère sur toutes les questions relevant de sa compétence ; il préside ses séances, établit le procès-verbal de chaque séance et en assure la diffusion et l'affichage.</p>	<p><b>Présidence du conseil d'école</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présider et animer les séances du conseil d'école en prenant en compte les points de vue des différentes composantes ;</li> <li>• savoir conduire une réunion ;</li> <li>• savoir écouter ;</li> <li>• faire connaître et faire partager les objectifs de l'institution scolaire ;</li> <li>• impliquer la communauté éducative dans l'action de l'école, en particulier l'associant à l'élaboration du projet d'école et en rendant compte de sa réalisation au conseil d'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la réglementation s'appliquant à la sécurité des locaux et des activités ;</li> <li>• les conditions d'encadrement et de qualification requises par les différentes activités obligatoires et facultatives proposées aux élèves ;</li> <li>• l'organisation et le fonctionnement des services d'urgence et de secours ;</li> </ul>
---	---	---

# Présidence du conseil d'école

*Ce que ça demande...*



- Présider et animer les séances du conseil d'école en prenant en compte les points de vue des différentes composantes;
- Savoir conduire une réunion;
- Savoir écouter;
- Faire connaître et faire partager les objectifs de l'institution scolaire;
- Impliquer la communauté éducative dans l'action de l'école, en particulier en l'associant à l'élaboration du projet d'école et en rendant compte de sa réalisation au conseil d'école

# Composition Article D411-1

## Les membres de droit

- Le directeur d'école
- Le maire (ou son représentant) et un conseiller municipal
- Les enseignants de l'école et TR exerçant dans l'école
- Un enseignant du RASED
- Les représentants élus des parents d'élèves (= nombre de classes)
- Le DDEN
- L'IEN assiste de droit

## Invités avec voix consultative

- Les autres membres du RASED
- Le médecin et l'infirmière scolaires
- L'assistant du service social
- Les ATSEM
- Les personnels médicaux ou paramédicaux
- Les enseignants EILE
- Les représentants des activités périscolaire
- Les personnels chargés des activités complémentaires

# Fonctionnement Article D411-1

Est constitué **pour une année** et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres

se réunit **au moins une fois par trimestre**, et obligatoirement **dans le mois** suivant la proclamation des résultats des élections

sur un ordre du jour adressé **au moins huit jours** avant la date des réunions aux membres du conseil

peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

# Attributions [Article D411-1](#)

C'est un organe de concertation institutionnelle  
doté de compétences décisionnelles

se prononce sur les principales questions de **vie scolaire** : **avis** sur les **actions pédagogiques et éducatives**

donne son accord sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège** => renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré  
[Article L401-4](#)

donne un **avis** sur les **actions menées contre toutes les formes de violence** et de **discrimination**, en particulier de **harcèlement**.

# Attributions Article D411-2

## Sur proposition du directeur

Vote le règlement intérieur de l'école

établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école

# Attributions Article D411-2

Dans le cadre du projet d'école, le conseil d'école donne son avis, présente des suggestions sur:

Les actions pédagogiques et éducatives

L'utilisation des moyens alloués à l'école

Les conditions de bonne inclusion d'enfants en situation de handicap

Les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire

La protection et la sécurité des enfants : cadre scolaire et périscolaire (violence, discrimination, harcèlement)

Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République

# Attributions Article D411-2

## Sur proposition du directeur, donne son accord :

Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1

Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article D. 401-4

## Est consulté par le maire sur

sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#). ;

# Attributions Article D411-2

## Informations à donner

Les **principes de choix de manuels** scolaires ou de matériels pédagogiques divers

### L'organisation des aides spécialisées

Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les **rencontres avec les parents de leurs élèves**, et notamment la réunion de rentrée

**En fin d'année scolaire**, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école: un **bilan** sur toutes les **questions** dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la **réalisation du projet d'école**, et sur les **suites qui ont été données aux avis** qu'il a formulés.

# Attributions Article D411-2

## Etablit son règlement intérieur

Préparé en conseil des maitres et présenté lors du premier conseil d'école pour adoption

Composition : membres de droits et personnes invitées, les parents suppléants

Périodicité : calendrier, horaires, lieu

Attributions : rappel en appui sur textes

Ordre du jour, invitation: modalité, délais, questions aux parents

Prises de parole : les principes à respecter (écoute, devoir de réserve, neutralité, discrétion)

Délibérations : organisation du vote

Rédaction et diffusion du procès-verbal

# Focus : la place des parents

- L'article [L. 111-4](#) dispose que les parents d'élèves participent, par leurs représentants, **aux conseils d'école** et aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe.
- Le conseil d'école est l'instance dans laquelle les représentants des parents d'élèves prennent une **part active dans la vie** et le **fonctionnement de l'école**, en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

# Comment donner une véritable place aux parents élus ?

## 1 Faciliter l'exercice de leur fonction

- **boite aux lettres** et **tableau d'affichage** spécifiques,
- consulter et avoir communication de **la liste des parents d'élèves** qui auront donné leur accord,
- **distribuer des documents** en vue d'élections, ou pour faire connaître leurs actions auprès des parents,
- possibilité de **tenir des réunions**,
- disposer **des informations nécessaires** à l'exercice de leur mandat (situation nouvelle, difficulté au sein de l'école impactant le climat scolaire ...),
- Disposer **d'un local** à l'intérieur de l'école.

## 2 Les associer à la préparation du conseil d'école

- **horaires de réunion** fixés de manière à permettre leur représentation,
- disposer **des mêmes documents** que les autres membres de l'instance,
- les associer pour le **recueil des questions** aux parents,
- les **réunir avant chaque conseil d'école** pour retenir les questions émanant des parents, en intégrant les questions dans le déroulé de l'ordre du jour.

# Associer les parents : exemple

École xxxxxxx -

Le .....

## Préparation au 1<sup>er</sup> conseil d'école

Il se sera déroulera ..... de ..... à .....

**Les parents d'élèves élus font le lien avec l'école, notamment lors des conseils d'école.** Tout au long de l'année, si vous avez des questions, remarques, vous pouvez les contacter.

Afin de **préparer le 1<sup>er</sup> conseil d'école**, si vous avez des questions, remarques, veuillez en informer **au plus tard le .....** :

✉ **les parents d'élèves élus aux élections, directement** :

- Mme ..... maman de ..... **CM1**
- M. .... papa de ..... **CP**
- XXXX

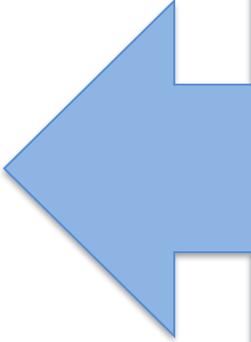
✉ **ou par un message écrit dans la boîte aux lettres des parents**

✉ **Ou par mail : XXXXXXXXXXXXXXX@ XXXXXX**

✉ **Ou par la (le) directrice - eur de l'école** (par téléphone, ou directement aux heures d'entrées ou sorties des élèves)

Comptant sur votre implication.

La directrice, le directeur .....



Associer à la  
préparation les  
parents élus,  
porteurs de la  
parole de  
l'ensemble des  
parents

# AVANT

L'Isle-d'Abeau, le 13/09/2020

# CONSEIL D'ECOLE

## Invitation et ordre du jour

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Monsieur le maire de l'Isle d'Abeau  
Mesdames et Messieurs les parents délégués  
Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants  
Mesdames et Messieurs les membres du RASED  
Madame/Monsieur le DDEN

Personnes pouvant être invitées au conseil d'école:  
Médecin/ infirmière scolaire  
ATSEM / agents communaux en charge du périscolaire /  
coordinateur mairie  
Enseignant EILE / enseignant "Ecole ouverte aux parents"  
.....



Circonscription IEN  
BOURGOIN JALLIEU  
2

ECOLE PRIMAIRE  
D'APPLICATION LES  
CHARDONNERETS

Affaire suivie par  
Mme JANIN Carole -  
Directrice de l'école  
Téléphone  
0474180103  
Courriel  
ce.0382709N@ac-  
grenoble.fr  
Adresse  
RUE DU LANS  
38080  
L ISLE D ABEAU

**Objet : réunion du conseil d'école**

Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'école,

Conformément à l'article D. 411-1 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous convier à la première réunion du conseil d'école qui se tiendra:

**Mardi 3 novembre 2020 de 18h à 20h dans la salle de cantine de l'école.**

**Ordre du jour :**

**FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE:**

- Installation du nouveau conseil d'école: *rôle et attributions, résultats des élections*
- Présentation de l'école: *Effectifs, organisation pédagogique, équipe enseignante*
- Déclinaison du protocole sanitaire dans l'école: *gestes barrières, nettoyage et désinfection des locaux, organisation des entrées/sorties....*
- Exercices de sécurité: *incendie et PPMS*

**PEDAGOGIE:**

- Priorités pédagogiques rentrée 2020: *consolider les apprentissages suite au confinement*
- Plan de continuité pédagogique en cas de circulation active du virus
- Projet d'école et projets pédagogiques

**RELATION AVEC LES PARTENAIRES DE L'ECOLE:**

- Rôles essentiels des parents et de la mairie dans la mise en oeuvre du protocole sanitaire
- Renouvellement du partenariat avec l'USEP
- Collaboration avec les structures culturelles locales dans le cadre du PLEA
- Coopérative scolaire OCCE: *fonctionnement et rôle de la coopérative, bilan financier 2019-2020*

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice, Carole JANIN

Formule de politesse  
-  
Date / lieu  
-  
Liste des invités  
-  
Ordre du jour avec  
hiérarchisation des points  
-  
Intégrer les questions des  
parents dans les différents points  
-  
Une page

Stage FIDIR – Le conseil d'école

Stage LADIR – Le conseil d'école - DSDEN 38 - 2023-2024

# L'ordre du jour

3 parties :

- Fonctionnement, vie scolaire;
- Pédagogie;
- Relations partenariales, alliances éducatives, climat scolaire;

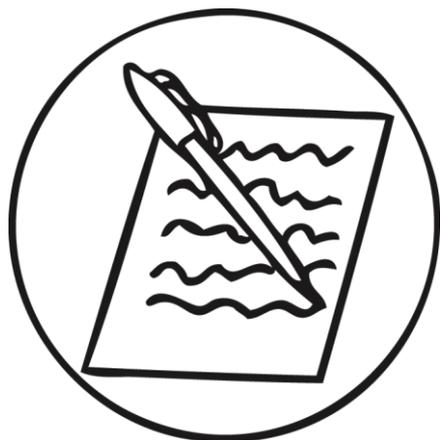
Point d'attention :

*Les questions des parents sont abordées au cours de ces 3 parties.*

# Invitation et ordre du jour

En s'appuyant sur les attributions du conseil d'école:

- identifier les thèmes à traiter selon la période de l'année,
- rédiger l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> conseil d'école.



Les différents points abordés au cours d'une année scolaire	1 <sup>er</sup> T	2 <sup>ème</sup> T	3 <sup>ème</sup> T
Présentations , résultats des élections, installation du conseil d'école, vote du règlement intérieur du conseil d'école	X		
Vote le règlement intérieur de l'école, charte numérique et charte de la laïcité	X		
Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire,	X		
Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :			
a- <u>les</u> actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement	X	X	X
b- <u>L'utilisation</u> des moyens alloués à l'école : utilisation des crédits de fonctionnement et d'investissement	A définir		
c- <u>les</u> conditions d'une démarche inclusive	Selon le besoin		
d- <u>les</u> activités périscolaires	Selon le besoin		
e- <u>la</u> restauration scolaire	Selon le besoin		
f- <u>l'hygiène</u> scolaire	Selon le besoin		
g- <u>la</u> protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment - <u>contre</u> toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement en fonction des faits constatés, - retour sur les exercices de sécurité (évacuation, confinement), PPMS	X	X	X
h- <u>le</u> respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République	Selon le besoin		
Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.	Selon le besoin		
En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.	Selon le besoin		
Il donne son accord :	Selon le besoin		
a- Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles pendant le temps scolaire b- Sur le programme d'actions établi par le conseil école- <u>collège</u> afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré	Selon le besoin		
Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école	Selon le besoin		
En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.			X
Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.	X		
Préparation des élections. Désignation d'une commission dénommée bureau des élections qui préparer les élections de la rentrée suivante et veille à leur bon déroulement.			X
Approbation des compte-rendus de conseil d'école	X	X	X
Coopérative scolaire : information sur le bilan financier	Selon le besoin		
Est informé sur l'organisation des aides spécialisées	X		
Est informé sur les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers			X
Donne un avis, émet des suggestions sur la liste des fournitures scolaires			X



# PENDANT



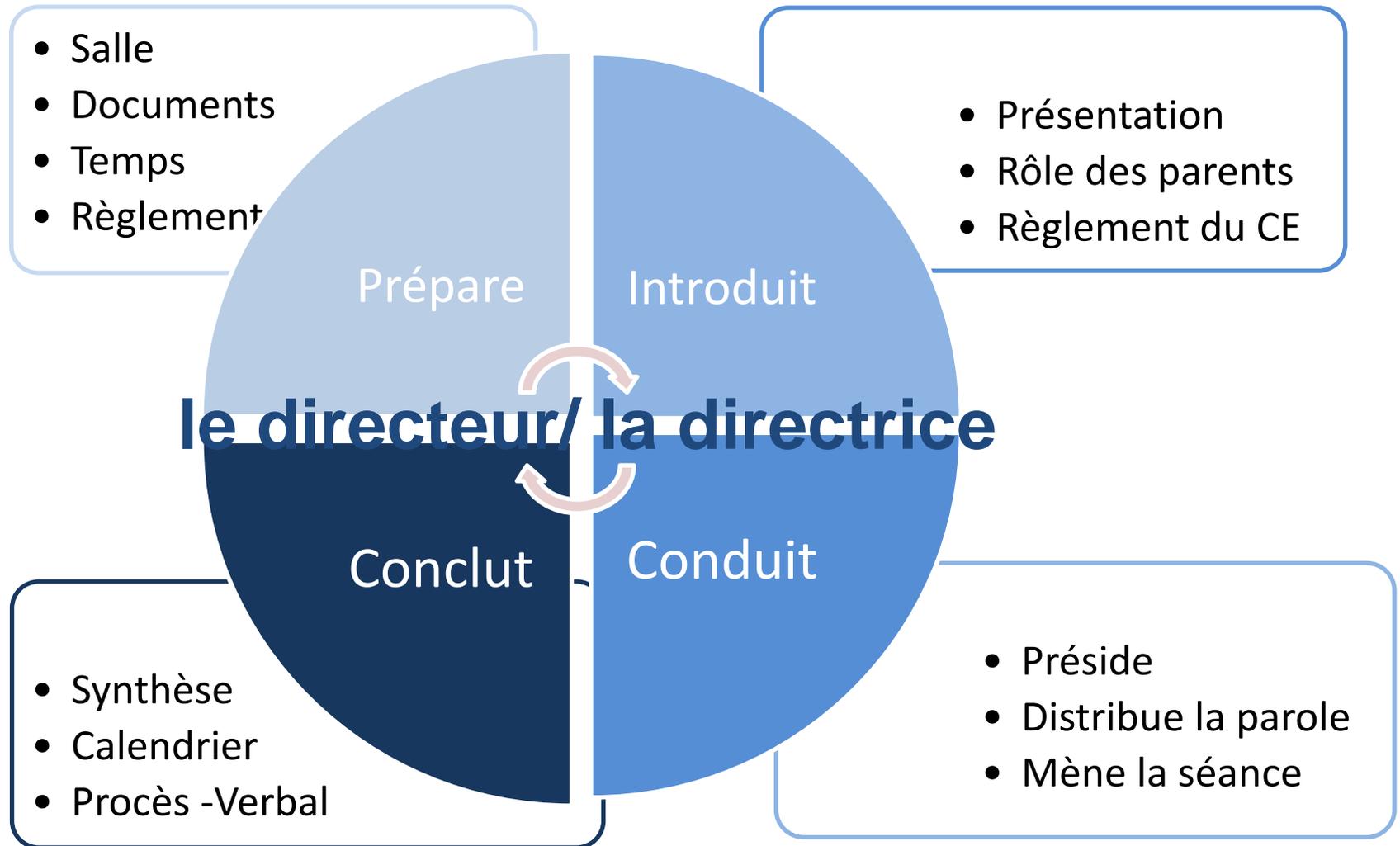
**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Isère

Stage FIDIR – Le conseil d'école - DSDEN 38 - 2025-2026

# Conduite du conseil d'école



# Le positionnement du directeur

Légitimité

Porteur des  
valeurs

Ouverture

Fermeté

Écoute  
active

Force de  
proposition

# Le positionnement à éviter

- Suivre un ordre du jour imprécis qui laisse la place à la digression,
- Monopoliser la parole ou à l'inverse ne pas cadrer les débats, ne pas laisser la place à la parole de chacun des membres,
- Laisser la place aux récriminations au lieu de solliciter des prises de parole constructives qui favorisent la recherche de solutions,
- Ne pas gérer le temps ou ne pas prévoir sa gestion,
- Porter des jugements sur l'institution, sur la mairie, sur les parents...

# APRES

# CONSEIL D'ECOLE – LE P.V

<p>19 Bd Poyat 01600 Trévoux</p> <p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 22 / 03 / 2016</p>	
--	---

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : ALCARAS Jean Bernard			X
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Absent	Représentant
Directeur de l'école - Président : COSENTINO Franck	X		
Maire : PECHOUX Marc		X	
Conseiller municipal : BORDELIER Laëtitia	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
BRULLAND Isabelle		X	
LEPINE Sabrina	X		
BREGNAC Olivier		X	
BOURDON Cécile	X		
PEYRARD Isabelle		X	
PONCET Gaëlle		X	
FANELLI Florence	X		
JAUBERT Amandine	X		
BOUVIER Amandine		X	
Un des maîtres du RASED : BERAUD Prédérèque		X	
D.D.E.N : DUMAÎTRE Joëlle	X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
CHANE Véronique		X	
CHARRONDIÈRE Patrick	X		
FAURE Nadine		X	
JILBERT Elodie	X		
LIOGER Muriel			
LOPES Carlos	X		
MEJRI Kamila	X		
ROMBONI Marc	X		
VESVRES Stéphane	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :		NC	
Médecin scolaire :		NC	
Infirmier(e) scolaire :		NC	
Assistante sociale :		NC	
ATSEM		NC	
Enseignant ELCD :		X	
Invités représentant le Centre social Mmes Bardajj et Quiblier	X X		



- Entête
- 
- Liste des présents
- 
- Signatures
- 
- CR qui reprend l'ordre du jour.

Procès-verbal établi le 22 / 03 / 2016

Le président, directeur de l'école  
Nom : Cosentino  
Signature

Le secrétaire, (fonction)  
Nom : Cosentino (directeur)  
Signature

Date : 22 / 03 / 2016 Heure de début : 18h30 Heure de fin : 20h30

# Le P.V

- dressé et signé par le directeur, président du conseil d'école, en s'appuyant sur les notes prises par le ou les secrétaires de séance,
- est organisé selon un **schéma type** : reprend les points de l'ordre du jour,
- est rédigé de manière impersonnelle et neutre (3<sup>ème</sup> pers),
- reprend le **sens** et **l'essentiel de l'information** donnée, ou de la **teneur de débats**. En cas de discussion contradictoire (avis, arguments) => écrire la **conclusion** sur chaque point,
- est **synthétique**.

# Le P.V.

## 1 Selon les textes, à respecter

- faire **viser le P.V. définitif** au secrétaire, en plus de la **signature du directeur d'école** ;
- est consigné dans un **registre spécial** conservé à l'école ;
- un **exemplaire du P.V.** est transmis à **l'IEN** et au **maire** par voie électronique ;
- une **copie du procès-verbal** est **affichée** à destination des parents dans un endroit accessible aux parents d'élèves.

# Le P.V.

## 2 Ce qui est possible en complément:

- Transmettre le P.V. à chaque membre de droit du conseil d'école par voie électronique
- Téléphoner ou rencontrer les parents dont les questions n'auront pas été traitées lors du conseil d'école.



# Des questions ?